

PROCES VERBAL REUNION du 02 juin 2020

Présents : T. Peycéré (TP), S. Vergès (SV), P. Cano (PC), N. Faure (NF), Y. Doutres (YD), C. Pellefigue (CP), D. Vialade (DV)

Secrétaire de séance : S. Vergès

Début de la séance : 18h35

ORDRE DU JOUR :

proces verbal reunion du 25-05-2020
arrete delegation du maire aux adjoints
arrete delegation du maire aux adjoints
deliberation delegation du conseil municipal au maire.
deliberation delegues titulaires et suppléants commissions communales.
deliberation delegues titulaires et suppléants syndicats et epci.
deliberation indemnités maire +adjoints 2020.
indemnités maire 2019
indemnités 1er adjoint 2019
indemnités adjoints 2019.
etat n°1259
taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019
subventions demandées
modification statuts siaep

Mme la Maire ouvre la séance en observant que le quorum est atteint

- **APPROBATION DU PV DE REUNION DU 25/05**

Pas de remarques

Approuvé à l'unanimité - PV signé

- **DECISIONS**

Mme le Maire informe le CM des décisions prises à la demande du trésorier payeur pour ne pas empêcher les affaires courantes : dépenses obligatoires, recouvrement, accréditation

- **ARRETES**

Mme le Maire indique qu'il faut prendre des arrêtés pour les fonctions attribuées aux adjoints et conseillers :

1/ Délégation de fonction et de signature du Maire aux 2 adjoints sur les domaines Administration Générale, Finances, Communication, Urbanisme, Espaces Publics, Forêts. En cas d'absence de Mme le maire, délégation totale donnée au 1^{er} adjoint. En cas d'absence du 1^{er} adjoint, délégation donnée au 2^{eme} adjoint.

2/ Délégation de fonction aux conseillers:

Domaine Système d'information et de communication : délégation de fonction et de signature donnée à PC
Domaine bâtiment public - Salle des Fêtes (états des lieux-contrats maintenance-suivi travaux) donnée à NF avec DV comme suppléant.

Approuvé à l'unanimité

• **DELIBERATIONS**

Suite à l'installation du nouveau conseil, il faut délibérer sur plusieurs points :

1/ Délégation du CM au Maire :

par cette délibération, le CM donne délégation au maire pour la durée du mandat sur 12 points de gestion courante (finances, assurance, concessions cimetièrè..) et permet ainsi au Maire de ne pas passer ces sujets en CM. PC précise que, malgré ça, tous les sujets passent en CM.

Approuvé à l'unanimité

2/ Commissions communales : 1 titulaire et 1 suppléant

COMMISSION	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
VOIRIE	Yves DOUTRES	Sophie VERGÈS
BATIMENTS COMMUNAUX	Nathalie FAURE	Christophe PELLEFIGUE
FORETS	Sophie VERGÈS	Nathalie FAURE
ASA AURENSAN/MARSAC	Thérèse PEYCERE	Yves DOUTRES
PERMIS DE CONSTRUIRE URBANISME	Thérèse PEYCERE	Sophie VERGÈS
COMMUNICATION-INFORMATIQUE	Patrice CANO	Sophie VERGÈS
FINANCES	Thérèse PEYCERE	Sophie VERGÈS

Approuvé à l'unanimité

3/ Syndicats et EPCI

EPCI - SYNDICATS	NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES	NOMBRE DE DELEGUES SUPPLEANTS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CCAM	1	1	Thérèse PEYCERE	Sophie VERGÈS
SM AEP TARBES NOR	1	1	Thérèse PEYCERE	Didier VIALADE
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE (SDE)	1	1	Yves DOUTRES	Christophe PELLEFIGUE

Approuvé à l'unanimité

4/ Indemnités élus

Mme le Maire rappelle les taux et montants des indemnités perçues en 2019 :

Maire : 4.4% au lieu de 17% prévus par décret, soit 2053.6€ brut annuel

Adjoints : 1.7% au lieu de 6.6% soit 793.44€ brut annuel

Pour 2020, le taux a été doublé. Mme le Maire renonce à l'indemnité totale qu'elle devrait percevoir. Il s'agit de rester dans l'enveloppe prévue de dotation aux élus soit 6060€.

Si l'on veut rester dans les taux prévus, le montant total des indemnités des élus est de 21 142.78€ brut annuel.

Après discussions, le CM valide les taux suivants :

Maire : 5.5% soit 2 567€ brut

Adjoints : 2.5% soit 1166.82€ brut x2

Conseillers : 1% soit 466.3€ brut x3

Approuvé à l'unanimité

• **SUBVENTIONS**

Plusieurs courriers ont été adressés à la Mairie pour demander des subventions.

La répartition suivra celle de l'an dernier dans une enveloppe d'environ 1600€

Une question se pose sur l'Ecole des Métiers qui « impose » 100€. SV demande à revoir ce point ultérieurement.

La Chorale et le Comité des fêtes n'ont pas encore déposé de demande. Mme le Maire propose quand même le même montant pour la chorale et verra pour le comité en fonction de l'actualité sur la crise sanitaire.

Approuvé à l'unanimité sauf pour Ecole des métiers : 4 contre 3 abstentions

• **TAUX IMPOSITIONS**

Mme le Maire présente le tableau des bases foncières de la commune et les taux appliqués.

La taxe d'habitation : 2020 étant le 3^{ème} tiers exonéré, la population ne paiera pas et donc pas de taux à voter.

Il faut donc voter le taux de la taxe foncière du bâti et non bâti

Comme chaque année, Mme le Maire propose +1%, soit :

	Taux 2019	Taux 2020
Taxe foncière	9.21%	9.31%
Taxe foncière non bâti	47.46%	47.95%

Soit un produit attendu total de 5 600€, ce qui correspond à la dépense des écoles...

Approuvé à l'unanimité

• **STATUTS SIAEP**

Suite à la transformation du Siaep en un syndicat mixte et à la nouvelle représentation substitution de 6 communes, le Siaep a obligation de revoir ses statuts pour intégrer ces nouvelles dispositions ;

Pas d'observations.

Approuvé à l'unanimité

• **QUESTIONS DIVERSES.**

- YD demande si les gens du voyage se sont acquittés de leur dû. .

- qualité de l'eau chez CP très forte en odeur javalisée

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 20h30